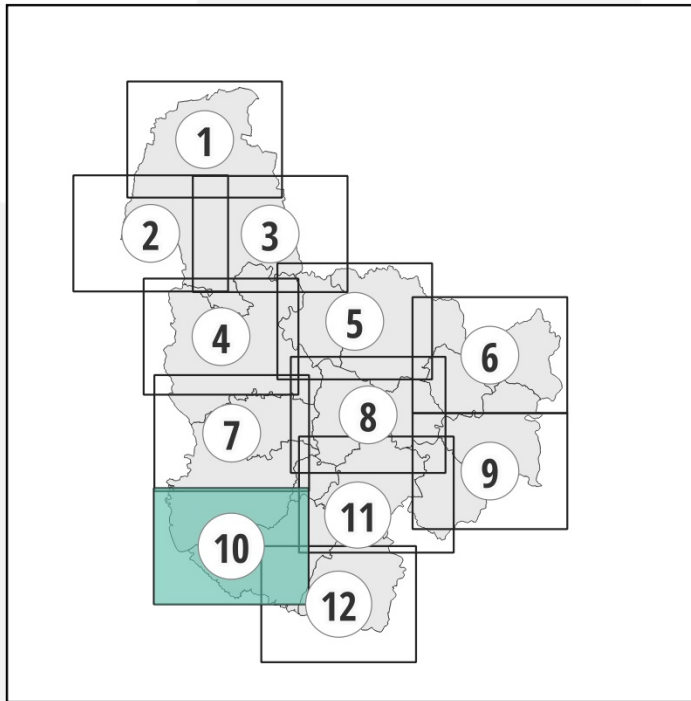




1ère révision, version pour arrêt en date du 11 décembre 2025

Échelle 1 : 10 000

0 250 500 m



Planche N° 10 / 12

DGFIIP 04-2025, CD29

- Droit de préemption urbain - Bénéficiaire : Quimperlé Communauté
- Droit de préemption urbain - Bénéficiaire : Commune
- Zone de préemption départementale au titre des Espaces Naturels Sensibles

CADASTRE

Parcelle

Bâti dur

Bâti léger

Commune

